



# **EWC III**

## **Troisième conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce**

*Du concept à l'action*

Du 27 au 29 mars 2006  
Bonn, Allemagne

# **Développement de systèmes d'alerte précoce : Une liste de contrôle**



International Strategy  
**ISDR**  
for Disaster Reduction



Federal Foreign Office

# PRÉFACE

---

L'alerte précoce est un élément essentiel dans la prévention des risques de catastrophes. Elle permet d'éviter les pertes humaines et de réduire l'impact matériel et économique des catastrophes. Pour être efficaces, les systèmes d'alerte précoce doivent impliquer activement les communautés exposées, faciliter la formation du public et le sensibiliser, diffuser efficacement les messages et les avertissements et veiller à entretenir un état de préparation constant.

En janvier 2005, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes a adopté le «Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes». Ce titre fait clairement référence à l'importance de l'alerte précoce et incite à développer des *«systèmes d'alerte précoce axés sur la population, en particulier des systèmes dont les alertes sont précoces et compréhensibles pour les personnes exposées (...) avec notamment des conseils pour savoir comment réagir en cas d'avertissement (...)»* (para. 17, ii.d.9).

La Troisième conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce (EWC III) qui s'est tenue à Bonn, en Allemagne, du 27 au 29 mars 2006, a permis de présenter de nouveaux projets innovants dans le domaine de l'alerte précoce et de discuter des risques naturels dans le monde entier et comment leurs impacts peuvent être réduits par la mise en place d'un système d'alerte précoce axé sur la population. Le présent document «Développement de systèmes d'alerte précoce: une liste de contrôle» a été élaboré suite à la conférence, pour informer et s'appuyer sur les discussions et exemples pratiques dérivés de la conférence et pour soutenir la mise en place des composants de l'alerte précoce du cadre d'action de Hyogo.

La liste de contrôle, qui est structurée autour des quatre éléments clés des systèmes d'alerte précoce efficaces, est une simple liste des principaux éléments et actions auxquels les gouvernements nationaux et les organisations communautaires peuvent se référer au moment de développer ou d'évaluer des systèmes d'alerte précoce, ou simplement pour vérifier que des procédures décisives sont en place. Il n'est pas considéré comme un manuel de conception complet mais plutôt comme un outil de référence pratique et non technique garantissant la mise en place des principaux éléments d'un système d'alerte précoce.

## Remerciements

La liste de contrôle a été lancée par le secrétariat de la Troisième conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce avec le soutien financier du Gouvernement allemand. Coordinné par Alison Wiltshire, consultante de l'ISDR à Bonn, le projet se base sur la Plate-forme pour la promotion de l'alerte précoce (PPEW). Outre les informations rassemblées pendant les deux journées et demie de la conférence, des suggestions importantes ont été faites par les organisations et les personnes concernées par la prévention des risques de catastrophes et l'alerte précoce, au sein du système international des Nations Unies ou ailleurs.

Nous remercions toutes les personnes ayant participé à cet exercice collectif et adressons notamment notre reconnaissance aux participants et présentateurs du projet de la Troisième conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce qui ont largement exposé leurs points de vue, leurs préoccupations et leurs expériences pratiques sur la façon de garantir des systèmes d'alerte précoce efficaces axés sur la population.

*« Les pays qui développent des cadres législatifs et institutionnels permettant de prévenir les risques de catastrophes, de développer et de suivre les progrès grâce à des indicateurs spécifiques et mesurables, présentent une plus grande capacité de gestion des risques et peuvent atteindre un large consensus, un plus grand engagement et un respect des mesures de prévention des risques de catastrophes dans tous les secteurs de la société ».*

Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, paragraphe 16.

# CONTENU

---

Ce document vise à présenter une liste de contrôle rapide et simple des éléments, actions et bonnes pratiques élémentaires associés aux systèmes d'alerte précoce efficaces. Il constitue un outil de référence non technique et ne doit pas être considéré comme une liste d'éléments permettant de concevoir des systèmes d'alerte précoce.

## Comment utiliser la liste de contrôle

Le document est divisé en deux parties corrélatives devant être lues dans l'ordre. La première présente des informations de base utiles et aborde les questions cruciales relatives à l'alerte précoce. La deuxième partie est une série de listes de contrôle d'actions et d'initiatives pratiques à prendre en compte lors du développement ou de l'évaluation de systèmes d'alerte précoce.

### **1. Principaux éléments de l'alerte précoce, questions interdisciplinaires et acteurs de l'alerte précoce**

Un bref rappel des quatre éléments de l'alerte précoce (connaissance des risques, contrôle technique et service d'alerte, communication et diffusion des alertes et, enfin, capacité de réponse de la communauté) est également inclus dans le but d'insister sur les principaux composants d'un système d'alerte précoce efficace axé sur la population et de comprendre pourquoi chaque élément est important.

Outre ces quatre éléments, plusieurs questions interdisciplinaires essentielles au développement et à la durabilité des systèmes d'alerte précoce efficaces ont été présentées. Elles comprennent une gestion et des accords institutionnels efficaces, une approche multirisques de l'alerte précoce, l'implication des communautés locales et la prise en compte de la perspective liée au sexe et à la diversité culturelle.

Le détail des principaux acteurs impliqués dans des activités d'alerte précoce ainsi que leur rôle et leurs responsabilités sont précisés afin de fournir un contexte et d'autres informations de base à la liste des principaux acteurs présentés au début de chaque liste de contrôle.

### **2. Une liste de contrôle des actions pratiques pour permettre le développement, l'évaluation ou le peaufinage d'un système d'alerte précoce**

Pour une utilisation simple et pratique, une liste de contrôle individuelle a été conçue pour chacun des quatre éléments de l'alerte précoce. Étant donnée l'importance du problème interdisciplinaire relatif à la gestion et aux accords institutionnels sur la durabilité et la cohérence des systèmes d'alerte précoces efficaces, une liste de contrôle supplémentaire a été dressée à ce sujet.

Regroupées par grands thèmes, chacune de ces listes de contrôle comprend une simple liste d'actions ou de démarches qui, si elles sont respectées, permettront de construire une base solide sur laquelle échafauder ou évaluer un système d'alerte précoce.

*« Des leçons ont été tirées des efforts de créativité en matière de prévention des catastrophes au sein des communautés pauvres dans les pays en voie de développement. La politique de prévention est trop importante pour être laissée aux seuls gouvernements et agences internationales. Pour réussir, la société civile doit elle aussi être engagée de la même façon que le secteur privé et les médias. »*

Kofi Annan  
Secrétaire général des Nations Unies  
Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN)  
Forum du Programme  
Genève, juillet 1999

# SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE AXÉS SUR LA POPULATION

## 1. Les principaux éléments

L'objectif des systèmes d'alerte précoce axés sur la population est d'encourager les individus et les communautés menacés à agir à temps et de façon adaptée de façon à réduire les risques de blessures, de décès et de dégâts matériels et sur l'environnement.

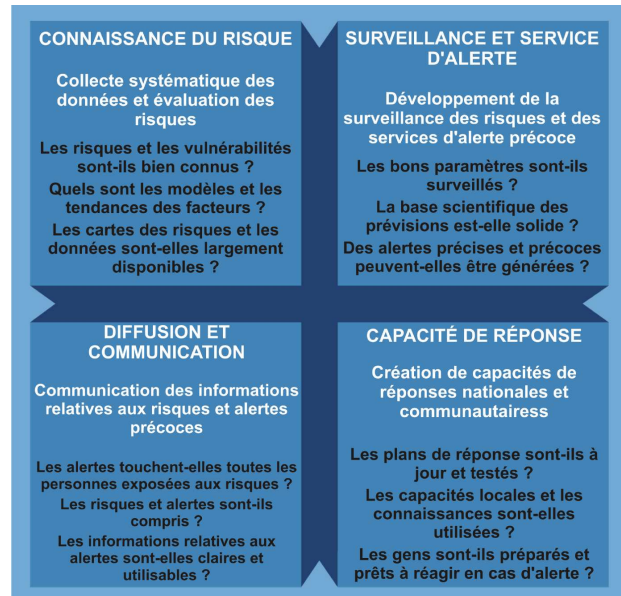
Un système d'alerte précoce complet et efficace comporte quatre éléments interdépendants, une large connaissance des dangers et vulnérabilités étroitement liée à la préparation et à la capacité de réponse. Les systèmes d'alerte précoce associés aux meilleures pratiques sont également très liés et présentent des canaux de communication efficaces entre tous les éléments.

### Connaissance du risque

Les risques résultent de la combinaison de dangers à un endroit en particulier. L'évaluation des risques requiert une collecte et une analyse systématiques des données. Elle doit considérer la nature dynamique des dangers et des vulnérabilités issus de processus tels que l'urbanisation, les modifications liées à l'utilisation des sols en milieu rural, la dégradation environnementale et les changements climatiques. L'évaluation des risques et des plans permet de motiver les gens, d'établir les priorités des systèmes d'alerte précoce et de préparer la prévention des catastrophes et les réponses.

### Surveillance et service d'alerte

Les services d'alerte sont au cœur du système. La base scientifique de prévisions des risques doit être solide et les prévisions doivent être fiables. Le système d'alerte doit être disponible 24 heures sur 24. Une surveillance continue des paramètres de risques est essentielle pour créer des alertes précises et précoces. Les services d'alerte des différents dangers doivent, si possible, être coordonnés afin de tirer parti des réseaux de communication institutionnels et procéduraux partagés.



*Quatre éléments principaux des systèmes d'alerte précoce axés sur la population.*

**Source :** Plate-forme UN/SIPC Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes

### Diffusion et communication

Les alertes doivent toucher les personnes exposées. Les messages doivent être clairs et contenir des informations simples et utiles pour permettre d'obtenir des réponses adaptées qui permettront de sauver des vies et des foyers. Les systèmes de communication régionaux, nationaux et communautaires doivent être pré-identifiés et des autorités compétentes doivent être en place. L'utilisation de plusieurs canaux de communication est nécessaire pour être sûr que le plus grand nombre possible de personnes sera alerté, et ce afin de prévenir la défaillance de l'un des canaux mais aussi pour renforcer le message d'alerte.

### Capacité de réponse

Il est essentiel que les communautés comprennent les risques, respectent le service d'alerte et sachent comment réagir. Les programmes de formation et de préparation jouent un rôle fondamental. Il est également important de mettre en place des plans de gestion des catastrophes, éprouvés et testés. La communauté doit être bien informée des comportements à adopter, des itinéraires d'évacuation disponibles et de la façon d'éviter au mieux les dégâts et pertes matériels.

---

## 2. Questions interdisciplinaires

Plusieurs questions interdisciplinaires doivent être prises en compte dans le cadre de la conception et de la maintenance de systèmes d'alerte précoce efficaces.

### **Des autorités efficaces et des accords institutionnels**

Une autorité bien conçue et des accords institutionnels corrects permettent le développement et la durabilité des systèmes d'alerte précoce. Ils constituent les fondements sur lesquels reposent, progressent et s'affermissent les quatre éléments d'alerte précoce cités plus haut.

La bonne gestion est encouragée par un cadre réglementaire et légal solide et elle est supportée par un engagement politique à long terme ainsi que par des accords institutionnels efficaces. Des accords efficaces doivent encourager la prise de décisions et la participation, lesquelles sont soutenues par des capacités administratives et des ressources au niveau national ou régional.

Une communication verticale et horizontale et une coordination entre les acteurs de l'alerte précoce doivent également être mises en place.

### **Une approche multirisques**

Si possible, les systèmes d'alerte précoce doivent relier tous les systèmes basés sur les risques. Les économies d'échelle, la durabilité et l'efficacité peuvent être améliorées si des systèmes et des activités opérationnelles sont établis et entretenus dans un cadre polyvalent envisageant tous les risques et les besoins des utilisateurs.

Les systèmes d'alerte précoce multirisques seront par ailleurs plus souvent activés qu'un système d'alerte précoce visant un risque unique, ce qui leur permettra d'offrir une meilleure fonctionnalité et une plus grande fiabilité en cas d'événements à haut risque tels que les raz-de-marée qui ne surviennent que rarement. Par ailleurs, les systèmes multirisques permettent au public de mieux comprendre l'éventail de risques auxquels il est confronté et de renforcer les actions de préparation souhaitées ainsi que les comportements de réponses en cas d'alerte.

### **Engagement des communautés locales**

Les systèmes d'alerte précoce axés sur la population reposent sur la participation directe des personnes les plus exposées. Sans l'engagement des autorités locales et des communautés exposées, les interventions du gouvernement et des institutions ainsi que les réponses aux dangers risquent de se révéler inadaptées.

Une approche locale « du bas vers le haut » de l'alerte précoce, avec la participation active des communautés locales, permet d'obtenir une réponse multidimensionnelle aux problèmes et aux besoins. De cette façon, les communautés locales, les groupes civiques et les structures traditionnelles peuvent contribuer à réduire la vulnérabilité et à renforcer les capacités locales.

### **Prise en compte du sexe et de la diversité culturelle**

Pour développer des systèmes d'alerte précoce, il est essentiel de reconnaître que les groupes présentent des vulnérabilités différentes selon la culture, le sexe ou d'autres caractéristiques qui influencent leur capacité à se préparer efficacement, à prévenir et à faire face aux catastrophes. Les femmes et les hommes jouent souvent des rôles différents dans la société et accèdent de façon différente aux informations dans les situations de catastrophes. Par ailleurs, les personnes âgées, les handicapés et les personnes défavorisées sur le plan socio-économique sont souvent plus vulnérables.

Les systèmes de communication et d'informations et les accords institutionnels doivent être conçus de façon à pouvoir répondre aux besoins de chaque groupe au sein de chaque communauté vulnérable.

---

### 3. Principaux acteurs

Le développement et la mise en place d'un système d'alerte précoce efficace requièrent la contribution et la coordination d'un large éventail d'individus et de groupes. La liste ci-dessous fournit une brève explication des types d'organisations et de groupes qui peuvent être impliqués dans les systèmes d'alerte précoce ainsi que leurs fonctions et leurs responsabilités.

**Les communautés**, en particulier les plus vulnérables, sont fondamentales pour les systèmes d'alerte précoce axés sur la population. Elles doivent être activement impliquées dans tous les domaines relatifs à la création et au fonctionnement des systèmes d'alerte précoce. Elles doivent être conscientes des risques et impacts potentiels auxquels elles sont exposées et doivent pouvoir entreprendre des actions permettant de réduire la menace de perte ou de dégât.

**Les gouvernements locaux** tels que les communautés et les individus sont au centre des systèmes d'alerte précoce efficaces. Ils doivent disposer des compétences nécessaires octroyées par les gouvernements nationaux. Ils doivent avoir des connaissances suffisantes des risques auxquels leurs communautés sont exposées et être activement impliqués dans la conception et le suivi des systèmes d'alerte précoce. Ils doivent comprendre les conseils reçus et être capables de conseiller, d'instruire et de sensibiliser la population locale de façon à sécuriser le public et à réduire l'éventuelle perte de ressources dont dépend la communauté.

**Les gouvernements nationaux** sont responsables des politiques et des structures de haut niveau qui permettent l'alerte précoce et des systèmes techniques qui prévoient et émettent les alertes nationales. Les gouvernements nationaux doivent agir avec les gouvernements régionaux et internationaux mais aussi avec les agences pour renforcer les capacités d'alerte précoce et garantir que ces alertes et les réponses correspondantes sont envoyées aux populations les plus vulnérables. Le soutien des communautés et des gouvernements locaux pour développer des capacités locales est également une fonction essentielle.

**Les institutions et organisations régionales** jouent un rôle de transmission des connaissances spécialisées et de conseil et soutiennent les efforts nationaux pour développer et soutenir les capacités d'alerte précoce dans des pays qui partagent un environnement géographique commun. Elles

encouragent par ailleurs les liens avec les organisations internationales et facilitent les pratiques d'alerte précoce dans les pays adjacents.

**Les organismes internationaux** peuvent assurer la coordination internationale, la normalisation et le soutien aux activités d'alerte précoce et stimulent l'échange de données et de connaissances entre les pays et les régions. Ce soutien peut inclure des conseils, une assistance technique ainsi qu'un soutien politique et organisationnel indispensable à la mise en place et au développement des capacités opérationnelles des autorités ou agences nationales.

**Les organisations non gouvernementales** ont un rôle de sensibilisation des individus, des communautés et des organisations impliqués dans l'alerte précoce, en particulier au niveau des collectivités. Elles peuvent également participer à la mise en place des systèmes d'alerte précoce et préparer les communautés aux catastrophes naturelles. Elles peuvent par ailleurs intervenir auprès des décideurs politiques de façon à ce que les questions relatives à l'alerte précoce restent d'actualité.

**Le secteur privé** peut assumer différentes responsabilités dans le domaine de l'alerte précoce ; les compagnies ont notamment la possibilité de développer des capacités d'alerte précoce au sein de leurs propres organisations. Quant aux médias, ils sont essentiels dans le cadre de la sensibilisation des populations aux catastrophes et de la diffusion des alertes précoces. D'un autre côté, le secteur privé représente un large potentiel inexploité de services qualifiés sous forme de main-d'œuvre technique, de savoir-faire ou de dons (en nature ou en numéraire) de biens ou de services.

**La communauté scientifique et académique** joue un rôle essentiel dans l'établissement de données scientifiques et techniques spécialisées visant à aider les gouvernements et les communautés à développer des systèmes d'alerte précoce. Son expertise est primordiale dans l'analyse des risques naturels pour les communautés. Elle soutient en effet la conception de la surveillance scientifique et systématique et les services d'alerte. Elle favorise l'échange de données, en traduisant les informations scientifiques ou techniques en messages plus intelligibles et diffuse des alertes compréhensibles pour les personnes exposées.

## Élément clé n° 1 : CONNAISSANCE DU RISQUE

**Objectif :** définir un processus systématique et normalisé pour collecter, évaluer et partager des données, des cartes et des tendances sur les risques et les vulnérabilités.

### Principaux acteurs

Agences locales, régionales et internationales ; organisations météorologiques et hydrologiques ; experts géophysiciens ; scientifiques sociaux ; ingénieurs ; ingénieurs dans l'utilisation du sol et urbanistes ; chercheurs et universitaires ; représentants d'organisations et de communautés impliqués dans la gestion des catastrophes ; agences internationales et des Nations Unies telles que l'OMM, l'UN/SIPC, le PNUD, l'UNU-EHS, l'UNOSAT, le PNUE, l'OAA et l'UNESCO.

### Liste de contrôle

#### 1. Établissement d'accords organisationnels

- Identification des principales agences gouvernementales nationales impliquées dans l'évaluation des risques et vulnérabilités et clarification des rôles (agences responsables des données économiques, des données démographiques, de l'aménagement de l'utilisation du sol, des données sociales, etc.).
- Responsabilité de la coordination de l'identification des risques, de l'évaluation des risques et de la vulnérabilité assignée à une organisation nationale.
- Législation ou politique gouvernementale permettant de préparer des cartes de risques ou de vulnérabilité pour toutes les communautés en place.
- Normes nationales pour la collecte, le partage et l'évaluation systématiques des données relatives aux risques et à la vulnérabilité développées et standardisées avec les pays régionaux ou voisins, le cas échéant.
- Processus attribué aux experts scientifiques et techniques pour évaluer et vérifier l'exactitude des données et des informations développées concernant les risques.
- Développement de la stratégie d'engagement actif des communautés dans les analyses de la vulnérabilité et des risques locaux.
- Mise en place du processus de révision et de mise à jour des données relatives aux risques chaque année mais aussi des informations relatives aux nouvelles vulnérabilités et aux nouveaux risques.

#### 2. Identification des risques naturels

- Analyse des caractéristiques des principaux risques naturels (intensité, fréquence et probabilité, par exemple) et évaluation des données historiques.
- Mise au point de cartes de risques pour identifier les zones géographiques et les communautés pouvant être touchées par les risques naturels.
- Élaboration d'une carte de risques intégrée (si possible) pour évaluer l'interaction entre plusieurs risques naturels.

#### 3. Analyse de la vulnérabilité des communautés

- Évaluations de la vulnérabilité des communautés face à tous les risques naturels importants. Prise en compte des sources de données historiques et des futurs risques potentiels dans les évaluations de la vulnérabilité.
- Prise en compte de facteurs tels que le sexe, le handicap, l'accès aux infrastructures, la diversité économique et les sensibilités environnementales.
- Justification et repérage des vulnérabilités sur une carte (identification et repérage des peuples et communautés le long des lignes de côtes).

#### 4. Évaluation des risques

- Évaluation de l'interaction des risques et des vulnérabilités pour déterminer les risques pour chaque région ou communauté.
- Consultation des communautés et de l'industrie pour veiller à ce que les informations relatives aux risques soient complètes et incluent des connaissances historiques et autochtones ainsi que des informations locales et nationales.
- Identification et évaluation des activités qui augmentent les risques.
- Résultats de l'évaluation des risques intégrés aux plans de gestion des risques locaux et aux messages d'alerte.

#### 5. Enregistrement et mise à disposition des informations

- Bibliothèque centrale ou base de données SIG créée pour enregistrer toutes les informations liées aux catastrophes naturelles et aux risques.
- Données sur les dangers et les vulnérabilités à la disposition du gouvernement, du public et de la communauté internationale (si nécessaire).
- Développement d'un plan de maintenance permettant d'effectuer le suivi et la mise à jour des données.

## Élément clé n° 2 : SURVEILLANCE ET SERVICE D'ALERTE

**Objectif :** créer une surveillance efficace des risques et un service d'alerte avec une base scientifique et technologique solide.

### Principaux acteurs

Services météorologiques et hydrologiques nationaux ; observatoire spécialisé et centres d'alerte (pour l'eau, les raz-de-marée, les volcans et le climat) ; universités ; instituts de recherche ; équipementiers du secteur privé ; autorités des télécommunications ; experts en gestion de la qualité ; centres techniques de recherche ; agences des Nations Unies telles que l'UN/SIPC, l'OMM, l'OAA, l'UNESCO, le PNUE, l'UNOSAT, l'OCAH et l'UIT.

### Liste de contrôle

#### 1. Mise en place de mécanismes institutionnels

- Création d'un processus normalisé, rôles et responsabilités de toutes les organisations générant et émettant des alertes établies et mandatées.
- Création d'accords et de protocoles entre plusieurs agences pour garantir la cohérence du langage de l'alerte et des canaux de communication où les différents dangers sont gérés par différentes agences.
- Création d'un plan pour tous les risques permettant d'obtenir une efficacité et une efficacité mutuelles entre les différents systèmes d'alerte.
- Partenaires du système d'alerte, notamment les autorités locales, qui savent quelles organisations sont responsables des alertes.
- Protocoles en place pour définir les responsabilités en termes de communication et les canaux des services techniques d'alerte.
- Accords de communication avec les organisations internationales et régionales précisés et opérationnels.
- Accords régionaux, mécanismes de coordination et centres spécialisés en place pour les problèmes régionaux tels que les cyclones tropicaux, les inondations dans les bassins partagés, l'échange de données et la création d'une capacité technique.
- Système d'alerte soumis à des tests et exercices sur le réseau au moins une fois par an.
- Comité national pour tous les risques des systèmes techniques d'alerte en place et liés aux autorités nationales de prévention et de gestion des catastrophes, notamment la plateforme nationale pour la prévention des catastrophes.
- Mise en place d'un système pour vérifier que les alertes ont atteint les destinataires visés.
- Centres d'alerte disponibles à toute heure (24 heures sur 24, 7 jours sur 7).

#### 2. Conception de systèmes de surveillance

- Paramètres de mesure et spécifications documentés pour chaque risque.
- Mise à disposition des plans et documents de surveillance des réseaux mis au point avec des experts et les autorités compétentes.
- Mise en place du matériel technique adapté aux conditions et circonstances locales et formation du personnel à leur utilisation et à leur maintenance.
- Mise à disposition des données applicables et d'analyse des réseaux régionaux, territoires adjacents et sources internationales.
- Données reçues, traitées et mises à disposition sous un format éloquent en temps réel ou presque.
- Stratégie en place pour obtenir, réviser et diffuser des données sur les vulnérabilités associées aux différents risques.
- Données archivées régulièrement et accessibles à des fins de recherche et de vérification.

#### 3. Création de systèmes de prévision et d'alerte

- Analyse des données, génération de prévisions et d'alertes basées sur des méthodologies techniques et scientifiques reconnues.
- Données et produits d'alertes émis dans le cadre des normes et protocoles internationaux.
- Formation des analystes des alertes aux normes internationales applicables.
- Centres d'alerte équipés d'un matériel adapté nécessaire pour gérer les données et activer des modèles de prévisions.
- Installation de systèmes fiables tels que l'alimentation de secours, la redondance des équipements et les systèmes de garde du personnel.
- Alertes générées et diffusées de façon efficace et précoce et sous un format adapté aux besoins des utilisateurs.
- Mise en place d'un plan pour contrôler et évaluer régulièrement les processus opérationnels, notamment la qualité des données et la performance des alertes.



## Élément clé n° 3 : DIFFUSION ET COMMUNICATION

**Objectif :** développer des systèmes de communication et de diffusion pour garantir que les populations et communautés sont averties à l'avance des risques naturels imminents et pour faciliter la coordination nationale et régionale ainsi que l'échange d'informations.

### Principaux acteurs

Agences locales, nationales et internationales de gestion des catastrophes ; services météorologiques et hydrologiques nationaux ; autorités civiles et militaires ; médias (presse écrite, télévision, radio et Internet) ; entreprises des secteurs vulnérables (tourisme, centres de soins pour personnes âgées, bâtiments marins) ; organisations basées sur les communautés et organismes populaires ; agences internationales et des Nations Unies telles que l'UN/SIPC, la FICR, le PNUD, l'UNESCO, le PNUE, l'OMM et l'OCAH.

### Liste de contrôle

#### 1. Institutionnalisation des processus organisationnels et des prises de décisions

- Chaîne de diffusion de l'alerte appliquée via la politique gouvernementale ou la législation (par exemple, message transmis par le gouvernement aux responsables des situations d'urgence et aux communautés, etc.).
- Autorités reconnues chargées de diffuser des messages d'alerte (par exemple, autorités météorologiques diffusant des messages sur le temps, autorités sanitaires propageant des alertes sanitaires).
- Fonctions, rôles et responsabilités de chaque acteur dans le processus de diffusion des alertes spécifiés dans la loi ou la politique gouvernementale (par exemple, services météorologiques et hydrologiques nationaux, médias, ONG).
- Définition des rôles et responsabilités des centres d'alerte précoce régionaux ou transfrontaliers, notamment la diffusion d'alertes dans les pays voisins.
- Réseau de volontaires formés et chargés de recevoir et de diffuser largement les alertes aux foyers et communautés lointaines.

#### 2. Systèmes et matériel de communication efficaces

- Systèmes de communication et de diffusion adaptés aux besoins des communautés individuelles (radio ou télévision pour ceux qui ont accès, sirènes, drapeaux d'alerte pour les communautés éloignées).
- La technologie de communication d'alerte concerne l'ensemble de la population, notamment les populations saisonnières et les sites éloignés.
- Consultation des organisations internationales ou des experts pour permettre l'identification et l'utilisation de matériel adapté.

- De multiples moyens de communication sont utilisés pour la diffusion des alertes (communication de masse ou informelle).
- Mise en place d'accords pour utiliser les ressources du secteur privé là où c'est nécessaire (radios amateur, abris de sécurité).
- Diffusion cohérente des alertes et systèmes de communication utilisés pour tous les risques.
- Le système de communication est à deux canaux et interactif pour permettre de vérifier que les alertes ont bien été reçues.
- Maintenance du matériel et mise en place d'un programme de mise à jour. Redondances utilisées pour créer des systèmes de sauvegarde en cas de panne.

#### 3. Messages d'alerte reconnus et compris

- Alertes et messages adaptés aux besoins spécifiques des populations exposées (différentes formations culturelles, sociales, linguistiques, éducationnelles et selon le sexe).
- Les alertes et messages sont spécifiques à la géographie afin de garantir qu'ils touchent les personnes exposées uniquement.
- Les messages intègrent la compréhension des valeurs, des problèmes et des intérêts de ceux qui devront agir (instructions de sauvegarde du bétail et des animaux domestiques).
- Alertes clairement reconnaissables et cohérentes en termes de temps. Elles comprennent des actions de suivi lorsque c'est nécessaire.
- Alertes spécifiques à la nature de la menace et de ses impacts.
- Mise en place de mécanismes permettant d'informer la communauté une fois la menace passée.
- Étude de la façon dont les populations accèdent aux messages d'alertes précoces et les interprètent et leçons tirées intégrées aux formats des messages et aux processus de diffusion.

## Élément clé n° 4 : CAPACITÉ DE RÉPONSE

**Objectif :** renforcer la capacité des communautés à faire face aux catastrophes naturelles par une meilleure formation aux risques de catastrophes naturelles, une participation de la communauté et une préparation aux catastrophes.

### Principaux acteurs

Organisations basées sur les communautés et organisations populaires ; écoles ; universités ; secteur de l'éducation extrascolaire ; médias (presse écrite, radio, télévision, Internet) ; agences techniques possédant des connaissances spécialisées des risques ; agences de gestion des catastrophes locales, nationales et internationales ; agences régionales de gestion des catastrophes ; agences internationales et des Nations Unies telles que l'OCAH, le PNUD, le PNUE, l'OAA, l'UNESCO, l'UN/SIPC, la FICR et l'OMM.

### Liste de contrôle

#### 1. Respect des alertes

- Émission et diffusion des alertes aux populations exposées aux risques par des sources crédibles (gouvernement, leaders spirituels, organisations communautaires reconnues).
- Perception par le public des risques de catastrophes naturels et service d'alerte analysé pour prévoir les réponses de la communauté.
- Mise en place de stratégies de création de la crédibilité et de la confiance dans les alertes (comprendre la différence entre prévisions et avertissements).
- Réduction des fausses alertes et communication des améliorations pour entretenir la confiance dans le système d'alerte.

#### 2. Mise en place de plans de préparation et de réponse aux catastrophes

- Plans de préparation et de réponse aux catastrophes exigés par la loi.
- Plans de préparation et de réponse aux catastrophes s'adressant aux besoins individuels des communautés vulnérables.
- Cartes des risques et des vulnérabilités utilisées pour développer des plans de préparation et de réponse.
- Mise en place de plans de préparation et de réponse actualisés en cas d'urgence, diffusés à la communauté et testés.
- Analyse des précédentes catastrophes et des réponses données et leçons tirées intégrées aux plans de gestion des catastrophes.
- Mise en place de stratégies pour se préparer aux risques récurrents.
- Tests et exercices pratiques réalisés pour tester l'efficacité des procédures de diffusion d'alertes précoces et des réponses.

#### 3. Évaluation et renforcement de la capacité de réponse de la communauté

- Évaluation de la capacité de la communauté à répondre de façon efficace aux alertes précoces.
- Analyse des réponses aux précédentes catastrophes et leçons tirées intégrées aux futures stratégies de création d'une capacité.
- Engagement des organisations centrées sur la communauté pour aider à la création d'une capacité.
- Élaboration et mise en place de programmes de formation et d'éducation des volontaires et des communautés.

#### 4. Sensibilisation du public et amélioration de l'éducation

- Diffusion des informations simples sur les dangers, les vulnérabilités, les risques et sur la façon de réduire les impacts des catastrophes aux communautés vulnérables et aux décideurs.
- Éducation de la communauté sur le mode de diffusion des alertes et sur les sources fiables mais aussi sur la façon de faire face aux différents types de dangers à la réception d'un message d'alerte précoce.
- Formation de la communauté pour reconnaître les signaux de risques hydrométéorologiques et géophysiques et permettre une réponse immédiate.
- Sensibilisation continue du public et éducation intégrée au cursus scolaire de l'école primaire à l'université.
- Utilisation des médias et du peuple ou d'autres moyens pour sensibiliser davantage le public.
- Sensibilisation du public et campagnes d'éducation adaptées aux besoins spécifiques de chaque public (enfants, responsables des urgences, médias).
- Évaluation et éventuelle mise à jour des stratégies de sensibilisation du public et des programmes au moins une fois par an.

## Question interdisciplinaire : **GESTION ET ACCORDS INSTITUTIONNELS**

**Objectif :** développer des cadres institutionnels, législatifs et politiques supportant l'implantation et le suivi de systèmes d'alerte précoce efficaces.

### Principaux acteurs

Leaders politiques ; décideurs politiques (services de l'environnement, du développement et de l'aménagement) ; agences locales, régionales et internationales de gestion des catastrophes ; organisations météorologiques et hydrologiques ; chercheurs et universitaires ; organisations non gouvernementales ; agences internationales et des Nations Unies telles que le PNUD, le PNUE, l'OAA, l'UNESCO, l'UN/SIPC, l'OMM, la Banque mondiale et les banques de développement régional, la FICR.

### Liste de contrôle

#### 1. Alerte précoce sécurisée et considérée comme une priorité locale et nationale à long terme

- Avantages économiques de l'alerte précoce mis en exergue pour les principaux leaders politiques et gouvernementaux en utilisant des méthodes pratiques telles que l'analyse coûts-avantages des catastrophes précédentes.
- Diffusion des exemples et études de réussites de systèmes d'alerte précoce aux administrateurs et leaders politiques.
- Modèles de rôles d'alerte précoce ou de « champions » engagés pour plaider en faveur de l'alerte précoce et promouvoir ses avantages.
- Identification du risque de catastrophe naturelle prioritaire requérant l'identification d'un système d'alerte précoce et mise en place d'accords opérationnels dans un contexte de risques multiples.
- Intégration de l'alerte précoce à la planification économique nationale.

#### 2. Mise en place de cadres légaux et politiques pour supporter l'alerte précoce

- Conception d'une législation ou de politiques nationales pour offrir une base institutionnelle et légale d'implantation de systèmes d'alerte précoce.
- Définition des rôles et responsabilités clairs de toutes les organisations (gouvernementales et non gouvernementales) impliquées dans l'alerte précoce.
- Assignation à une agence nationale de la responsabilité et de l'autorité globales pour coordonner l'alerte précoce.
- Leader politique ou administrateur officiel chargé légalement de faire office de décideur national.
- Développement de politiques pour décentraliser la gestion des catastrophes et encourager la participation de la communauté.

- Prise de décisions locale et mise en place de systèmes d'alerte précoce dans le cadre de capacités de ressources et administratives plus larges au niveau national ou régional.
- Création d'accords régionaux et transfrontaliers pour assurer l'intégration de systèmes d'alerte précoce lorsque c'est possible.
- Institutionnalisation des relations et partenariats entre toutes les organisations impliquées dans l'alerte précoce et mandat des mécanismes de coordination.
- Intégration de l'alerte précoce aux politiques de développement et de prévention des catastrophes.
- Mise en place d'un régime de surveillance et d'application pour supporter les politiques et la législation.

#### 3. Évaluation et amélioration des capacités institutionnelles

- Évaluation des capacités de toutes les organisations et institutions impliquées et élaboration de programmes de formation et de plans de création de capacités.
- Engagement du secteur non gouvernemental qui est encouragé à contribuer à la création d'une capacité.

#### 4. Sécurisation des ressources financières

- Élaboration et institutionnalisation d'un mécanisme de financement du gouvernement pour l'alerte précoce et la préparation aux catastrophes.
- Exploration de l'accès au financement au niveau international ou régional.
- Utilisation de partenariats public/privé pour aider au développement des systèmes d'alerte précoce.

# LISTE DES ACRONYMES

---

|         |   |
|---------|---|
| EWC III | Troisième conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce   |
| FICR    | Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge  |
| OAA     | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture   |
| OCAH    | Office pour la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat des Nations Unies  |
| ONG     | Organisation non gouvernementale  |
| OMM     | Organisation météorologique mondiale  |
| PNUD    | Programme des Nations Unies pour le développement   |
| PNUE    | Programme des Nations Unies pour l'environnement  |
| PPEW    | Plate-forme de promotion de l'alerte précoce  |
| UIT     | Union Internationale des Télécommunications   |
| UN      | Nations Unies   |
| UNESCO  | Organisation scientifique, culturelle et d'enseignement des Nations Unies   |
| UN/SIPC | Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes  |
| UNOSAT  | Initiative des Nations Unies pour fournir à la communauté humanitaire un accès aux images satellite et aux services du système d'information géographique |
| UNU-EHS | Institut universitaire des Nations Unies pour l'environnement et la sécurité humaine  |

## Coordonnées

### **UN/ISDR Platform for the Promotion of Early Warning (PPEW)**

Hermann-Ehlers-Strasse 10

D - 53113 Bonn

Germany

[isdr-ppew@un.org](mailto:isdr-ppew@un.org)

[www.unisdr-earlywarning.org](http://www.unisdr-earlywarning.org)

### **UN Secretariat of the International Strategy for Disaster Reduction (UN/ISDR)**

Palais des Nations

CH - 1211 Geneva 10

Switzerland

[isdr@un.org](mailto:isdr@un.org)

[www.unisdr.org](http://www.unisdr.org)

*Ce document est le résultat de la Troisième conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce (EWC III) organisée par le Gouvernement allemand sous les auspices des Nations Unies du 27 au 29 mars 2006 à Bonn, en Allemagne.*